

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT AVEYRON
COMMUNE DE MALEVILLE

2026-08-04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28/08/2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	9	6

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit août, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESES, Maire.

Date de la convocation :

14/08/2026

Date de publication :

Présents : Fabienne SALESES, Maire Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Véronique JALRAN, Adjoints, Jean-Philippe BEDEL, Chrystel BOUTONNET, Stéphanie GILHODES-LHERM, Romain MAURS.

Absents excusés : Géraldine FLAUJAC, Vincent POURCEL, Sébastien MUGNIER - Aurore FILHOL - Anastasia KWIATKOWSKI - Samuel DEGUARA

Procurations : Géraldine FLAUJAC à Jean-Philippe BEDEL - Vincent POURCEL à Fabienne SALESES - Sébastien MUGNIER à Benoit GINESTE - Aurore FILHOL à Josiane GRES - Anastasia KWIATKOWSKI à Emmanuel TOURNEMIRE - Samuel DEGUARA à Véronique JALRAN

4- Tarification cantine et garderie

Deux élus, Mme Aurore FILHOL et Mr Romain MAURS étant concernés par ce point, n'ont pas pris part au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Madame le Maire rappelle les tarifs de la cantine et de la garderie, incluant une tarification sociale, qui ont été appliqués durant l'année scolaire 2025/2026.

Tarif cantine	Quotient familial
0.90 €	0 - 799
1.00€	800 – 1000
4.05 € pour les 2 premiers enfants	> à 1000
3.59 € à partir du 3 ^{ème} enfant	> à 1000
7.17€	Repas Adulte

Le bilan annuel de la cantine fait ressortir :

Nombre de repas servis à la cantine : 9217

dont 28 repas adulte

Montant des dépenses : 48 194.06 €

Montant des recettes : 36 965.03 €

Déficit de : 11 229.03 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télécours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après publication et
dépôt en Sous-Préfecture du

Accusé de réception en préfecture
012-211201363-20260828-202608_04-DE
Reçu le 01/09/2026

Le coût de revient du repas est donc de **5.23 €**.

Madame le Maire propose d'augmenter les tarifs de la cantine comme suit et rappelle que ceux-ci n'ont pas été révisés depuis 2021 :

Tarif cantine	Quotient familial
1.00 €	0 - 799
1.10€	800 – 1000
4.15 € pour les 2 premiers enfants	> à 1000
3.69 € à partir du 3 ^{ème} enfant	> à 1000
7.27€	Repas Adulte

Madame le Maire rappelle les tarifs de la garderie :

Tarifs garderie	Type de Garderie
1.75 €	½ journée (matin ou soir)
2.75 €	Journée (matin et soir)
10.50 €	Forfait semaine (4 jours matin et soir)

Le bilan annuel de la garderie fait ressortir :

Nombre de séances de garderie (1/2 journées) : 2893

Montant des dépenses : 13 533.11 €

Montant des recettes : 4 725.25 €

Déficit de : 8 807.86 €

Le coût de revient d'une séance de garderie (1/2 journée) est donc de **4.68 €**.

Madame le Maire propose d'augmenter les tarifs de la garderie comme suit et rappelle que ceux-ci n'ont pas été révisés depuis 2021 :

Tarifs garderie	Type de Garderie
1.95 €	½ journée (matin ou soir)
2.95 €	Journée (matin et soir)
11.00 €	Forfait semaine (4 jours matin et soir)

Madame le Maire rappelle également les heures de garderie :

7h30 – 8h20 : tarifé

16h00 – 16h30 : Gratuit

16h30 – 18h45 : tarifé

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la nouvelle tarification proposée ci-dessus à compter de l'année scolaire 2026/2027.
- D'approuver le maintien des horaires d'accueil de la garderie de 7h30 à 8h20 puis de 16h00 à 18h45.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Emmanuel Tournemire



Le Maire,
Fabienne SALETTES

